



Appel à candidature pour le recrutement de **Deux (2) Chargé(e)s de dossiers d'investissement (Contractuel)**

Réf : 10/2023

- Vu le dahir 1-19-18 du 7 Joumada II 1440 (13 février 2019) portant promulgation de la loi n° 47.18 portant réforme des Centres Régionaux d'Investissement (CRI) et création des Commissions Régionales Unifiées d'Investissement ;
- Vu le décret n° 2-23-310 du 21 chaoual 1444 (12 mai 2023) modifiant et complétant le décret n° 2-19-67 du 11 chaabane 1440 (17 avril 2019) pris pour l'application de la loi n° 47-18 portant réforme des centres régionaux d'investissement et création des commissions régionales unifiées d'investissement ;
- Vu la circulaire de Monsieur le Chef du gouvernement n° 24/2012 du 06 Dhul-Hijja 1433 (22 Octobre 2012) relative aux procédures de recrutement dans les Etablissements et les Entreprises publics ;
- Vu le statut régissant le personnel du Centre Régional d'investissement de la Région Souss Massa ;
- Vu les nécessités de service.

Dans le cadre de l'accompagnement de son développement, le Centre Régional d'Investissement de la région Souss-Massa recrute au titre de l'année 2023 :

- **Deux (2) Chargé(e)s de dossiers d'investissement (Contractuel).**

1) Missions :

Assurer la prise en charge des besoins des investisseurs, de bout en bout en mode « Unique point de contact » et leur faciliter la satisfaction de leurs demandes auprès des services concernés.

2) Activités principales:

➤ **Gestion des demandes et dossiers :**

- Assurer la prise en charge des investisseurs ;
- Assurer l'analyse et l'étude préalable des dossiers soumis par les investisseurs (Busines plan, montage financier, ...) ;
- Assister en cas de besoin les investisseurs à soumettre leurs dossiers par voie électronique via la plateforme digitale CRI-INVEST ;
- S'assurer que les dossiers soumis via la plateforme digitale soient traités par les administrations concernées dans le respect des délais convenus ;
- Informer les investisseurs en continu de l'état d'avancement de leurs projets ou tout complément d'information nécessaire afin d'accélérer et de faire aboutir le traitement de leurs dossiers ;
- Assurer le processus de prise en charge de la demande de l'investisseur jusqu'à son aboutissement ;
- Mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour faire aboutir les projets d'investissements ;
- Toute autre tâche ou projet demandé par la hiérarchie.

➤ **Coordination :**

- Assurer la coordination avec les interlocuteurs internes du CRI SM ;
- Faire aboutir le processus de prise en charge de la demande de l'investisseur ;

